

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 04 mars 2019**

L'an deux mille dix- neuf et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 25/02/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOUDE Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOUDE Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette,

Etait absent : GARNOT Pascal

**Délibération N° 2019 - 21 : Avenant n°1 Lot n°01 Démolition – Gros Oeuvre – Maçonnerie – Maison paramédicale**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 juin 2018 relative à l'attribution d'un marché de travaux pour l'aménagement d'un pôle paramédicale dans les locaux de l'ancienne poste.

Le lot 01 «Démolition – Gros Oeuvre – Maçonnerie» a été attribué à la SARL DM domiciliée 103 Rue Pasteur, 38180 SEYSSINS, pour un montant de 24 840.00 € H.T soit 29 908.00 € T.T.C.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant 1 de la SARL DM.

Les modifications tarifaires sont les suivantes :

Travaux en plus-value suivant le devis n° 1812248 du 20/12/2018 :

- Finition de la rampe et du parvis en béton désactivé 15m<sup>2</sup> : + 480.00 € H.T
- 3 carottages supplémentaires : 270.00 € H.T.

**Soit une moins-value totale de + 750.00 € H.T.**

Travaux en plus-value suivant le devis n° 1811234 du 03/12/2018 pour la reprise d'une allège en pierre :

- Réalisation d'un habillage pierres sur l'allège de la fenêtre du kiné n°02 : + 1 000.00 € H.T

**Soit une plus-value totale de + 1 750.00 € H.T**

**Montant de l'avenant : + 1 750.00 € H.T soit + 2 100.00 € T.T.C**

**Nouveau montant du marché à bon de commande :**

**Montant H.T. : 26 590.00 €**  
**Montant T.T.C : 31 908.00 €**  
**Taux de la TVA : 20%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant 1 de la SARL DM pour un montant de + 1 750.00 € HT soit + 2 100.00 € T.T.C

Suffrages exprimés : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

